



HAL
open science

159. Espagnol-Basque

Gotzon Aurrekoetxea

► **To cite this version:**

Gotzon Aurrekoetxea. 159. Espagnol-Basque. Vol. 2, Goebel H., Nelde P.H., Wölck W. eds - Mouton de Gruyter, pp.1303-1310, 1997. artxibo-00071209

HAL Id: artxibo-00071209

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00071209>

Submitted on 23 May 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

159. ESPAGNOL-BASQUE

1. Géographie et démographie

1.1. Géographie

Les Basques désignent par *Euskal Herria* [Pays Basque] le territoire où l'on parle la langue basque, situé sur les deux versants des Pyrénées occidentales, sur les bords du golfe de Biscaye, dans les états espagnol et français: dans la partie péninsulaire, d'une étendue de 17.682 km², au nord des Pyrénées d'une étendue de 2.982 km² (Gómez Piñero, Francisco/Ochoa, E. M./ Gandarillas, M^a A./Villanueva, M^a Dolores 1979, 80).

Pays de contrastes malgré sa dimension réduite: de climat océanique sur le versant septentrional, avec prés et pâturages abondants; de climat méditerranéen sur le versant méridional, riche en céréales et vins; pays industriel autour de Bilbao et des petites villes industrielles; pays de pêcheurs avec les ports de Ondarroa, Bermeo...; pays de tourisme avec Saint-Sébastien, Zarautz, Biarritz. A un habitat rural très dispersé des fermes du versant Nord, répondent sur le versant Sud des noyaux urbains resserrés.

Dans l'état espagnol la langue basque est parlée dans la CAV (Comunidad Autónoma Vasca) dans les localités situées au Nord du territoire d'Alaba, en Biscaye sur tout le territoire à l'exception de la partie occidentale à partir de Bilbao et dans le Guipuscoa en entier. En Navarre le basque est étendu sur le versant Nord et jusque près de Pampelune.

1.2. Démographie

La CAV compte 2.104.081 habitants et la Navarre 521.940 selon le recensement de 1991. "Le fait immigratoire est le facteur démographique le plus caractéristique de la période et celui qui comporte aussi les plus graves conséquences pour le processus historique de la langue basque" (Euskaltzaindia 1977, 276). Le rythme d'immigration a été particulièrement accéléré dans les années 1961-1965 puisque 90.000 personnes ont immigré

vers la seule Biscaye (Rotaetxe 1987a, 167). Depuis 1975 l'immigration s'est progressivement tarie et elle est négative aujourd'hui (Gobierno Vasco 1989, 16).

2. Histoire

2.1. Histoire régionale

Au Moyen Age la communauté qui parle le basque est structurée en différents territoires indépendants attachés à des entités politiques distinctes. Ces territoires sont régis par les *fors* (ordonnancement juridique propre dont se sont dotées les communautés basques).

Les "guerres carlistes" (1833-39 puis 1872-76), fomentées autour de la succession au trône du roi Ferdinand VII, opposent un secteur traditionaliste, rural, contre le libéralisme centralisateur en plein développement. "Les guerres carlistes supposent la fin du système traditionnel d'autonomie quant au juridique, à l'administratif et à l'économique en Pays Basque" (Argüeso 1991, 17).

Dans ce contexte surgit le mouvement nationaliste basque sur le thème de "*Euzkadi* est la patrie des Basques".

Le triomphe du général Franco amène pour le nationalisme basque une répression sans précédent. Dans les années 50 naît l'organisation ETA, *Euskadi Ta Askatasuna* [Pays Basque et liberté] "une organisation socialiste, révolutionnaire, basque, de libération nationale" (Haritschelhar 1983, 446) qui pratique la lutte armée. Après la mort de Franco la dictature laisse place à une nouvelle organisation juridique avec l'approbation de la Constitution Espagnole et la formation de régimes autonomiques dans l'état espagnol.

2.2. Apparition du contact linguistique

Le basque a été en contact avec d'autres langues depuis une période très ancienne à l'intérieur même de son territoire. C'est que les classes les plus influentes ont utilisé une autre langue que le basque comme véhicule de communication; le basque est demeuré l'idiome de la communauté rurale essentiellement. Louis-Lucien Bonaparte, père de la dialectologie basque, affirmait que la grande majorité des localités du Pays Basque étaient mixtes

du point de vue de la langue. Le contact interne entre euskera et espagnol date donc de fort longtemps: c'est donc tout le territoire de langue basque qui est zone de contact linguistique.

Certes dans un travail élaboré par la société SIADECO pour l'Académie de la langue basque (Euskaltzaindia 1979) trois types d'aires on distingue: zone bascophone, de contact et non bascophone. Mais ce même document met en doute l'exactitude de cette distinction pour deux raisons: l'espagnol est généralisé dans l'aire bascophone et le basque est présent en zone non bascophone grâce aux *ikastolas* [écoles en basque], aux cours du soir d'apprentissage de la langue, etc...

3. Situation politique, économique et culturelle

3.1. Situation politique

"La nation basque existe. Prenons le mot dans sa signification étymologique qui évoque l'appartenance à un groupe soudé par des liens de naissance, habitant un territoire défini, parlant une langue commune" Haritschelhar (1983, 443).

Ce territoire est aujourd'hui divisé en deux états différents et en trois zones administratives. Dans l'état français, la communauté basque située sur une partie du département des Pyrénées-Atlantiques ne constitue aucune entité politique propre. Dans l'état espagnol, la Constitution proclame "L'indissoluble unité de la Nation espagnole (...) et reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et régions qui la constituent". Cet état autonome a produit la division du Pays Basque péninsulaire en deux communautés autonomes: la Communauté Autonome Basque (CAV) et la Communauté Forale de Navarre.

3.1.1. Communauté Autonome Basque (CAV)

Le Statut d'Autonomie de la C.A.V. fut approuvé fin 1979. Administrativement il se divise en trois territoires historiques: Biscaye, avec Bilbao pour capitale; Guipuscoa avec Saint-Sébastien pour capitale et Alaba, avec pour capitale Vitoria-Gasteiz.

Le siège du Gouvernement Basque est situé à Vitoria-Gasteiz. Son président est actuellement J.A. Ardanza, du Parti Nationaliste Basque, qui gouverne en coalition avec le Parti Socialiste Espagnol.

3.1.2. Communauté Forale de Navarre

Le statut d'autonomie de Navarre intitulé "Loi organique d'Intégration et Amélioration du Régime Foral de Navarre" fut promulgué en 1982. Le parlement navarrais siège à Pampelune. Le président du gouvernement est à ce jour J.C. Alli (de Unión del Pueblo Navarro-UPN).

3.2. Situation économique

Le Pays Basque longtemps tenu pour une place forte économique subit aujourd'hui une sévère récession économique. Le taux de chômage est un des plus élevés d'Europe: fin 1992 dans la CAV 22,1% et 12% en Navarre selon les statistiques de l'Institut National de Statistique.

3.3. Situation culturelle

La langue basque est le facteur le plus important dans l'identification de la culture et la construction du sentiment d'être basque. La renaissance culturelle basque commence vraiment au début du siècle.

Les premiers essais d'introduction de l'enseignement en basque, étouffés par la guerre de 1936, ont resurgi dans les années 60, quand naissent clandestinement les *ikastola*: écoles non officielles, illégales jusqu'au 1968, et dont la langue d'enseignement est le basque. Le mouvement s'est fortifié depuis lors jusqu'à toucher 50.000 élèves en 1977-78, soit 9% des enfants scolarisés dans les deux communautés (Garagorri 1983, 10). En 1981-82 ils étaient 70.000 élèves.

4. Statistiques et profil ethnique

4.1. Nombre de locuteurs

En 1975 la société SIADECO a estimé à 632.000 le nombre de bascophones dans tout le Pays Basque, dont 496.660 pour la CAV et 53.340 pour la Navarre (Euskaltzaindia 1979, 68).

Pour la seule CAV, nous pouvons nous référer à des chiffres plus récents du Gouvernement Basque (Gobierno Vasco 1992, 27). Les basque-parlants sont passés de 21,50% en 1981 à 24,4% en 1986 et 26,7% en 1991. Les castillanophones qui étaient 64% en 1981 ont été réduits à 53,8% en 1991. En valeur absolue, on compte 548.100 bascophones en 1991, soit 100.000 de plus en 10 ans de communauté autonome. A partir de ces chiffres, Mme Garmendia (Gobierno Vasco 1992, 45), secrétaire générale de la Politique Linguistique au Gouvernement Basque déclare que "gaurko egoerak ez duela inolako antzik duela hamar urtekoarekin. Guztion ahaleginaz euskararen egoerari buelta ematea lortu dugu: etengabe galtzetik irabaztera pasa gara" [la situation actuelle ne ressemble en rien à celle d'il y a 10 ans. Par l'effort de tous, on a réussi à renverser la situation du basque: d'un recul continu on est passé à un gain]. Siguan (1992, 233) exprime la même opinion à partir de données de 1986. Mais il faut tenir en compte que le basque ne dispose pas d'individus monolingues basques et qu'il est en contact avec des monolingues hispanophones. En Navarre de 11% de bascophones en 1975 on est passé en 1986 à 10% (50.989) (Gobierno de Navarra 1988, 11).

Il faut aussi compter sur le phénomène des néo-bascophones, appelés *euskaldunberri*. Dans la CAV ils représentent 3,57% de la population, soit 10,97% des bascophones (56.063 en valeur absolue). On ne dispose pas de données pour la Navarre.

4.2. Situation ethnique

Le basque, le survivant des langues non indoeuropéennes, est la langue du groupe ethnique basque. Le Basque désigne sa langue du nom d'*euskara*, se désigne lui-même comme *euskaldun*, c'est-à-dire comme celui "qui possède l'euskara". Le terme opposé est "erdara" qui désigne toute autre langue étrangère.

5. Situation sociolinguistique

5.1. Statut des langues en contact

Le castillan, langue dominante dans ses relations avec le basque depuis fort longtemps est maintenu dans cette position par la Constitution Espagnole qui stipule le devoir pour tout citoyen de savoir l'espagnol, tandis que les autres langues, officielles dans leurs territoires respectifs, ne sont marquées par aucun caractère obligatoire (Rotaetxe 1987b, 162).

Avec la création du Gouvernement Basque la langue basque reçoit pour la première fois un appui institutionnel. Dans la CAV la langue basque a, avec le castillan, caractère de langue officielle. En Navarre le basque a aussi caractère de langue officielle mais seulement dans les zones bascophones de Navarre.

5.2. Fonction des langues en contact

Le foyer est le lieu où l'on parle le plus en basque; 74% entre les bascophones de naissance; pour 47% parmi les personnes ayant appris le basque (Gobierno Vasco 1983, 117).

Selon une étude récente sur le Guipuscoa la publicité commerciale se faisait pour 85,6% exclusivement en espagnol. De façon plus générale, analysant le rôle de l'euskara dans la vie publique l'auteur déclare que le basque, outre sa valeur symbolique, accomplit aussi des fonctions d'ornement et de décoration. 25% seulement des habitants pratiquent le basque parlé alors que 55% le savent. Ceci fait réfléchir l'auteur dans le sens que le processus de substitution de la langue est très avancé et consolidé même dans cette province (Larrañaga 1986, 371-374).

5.3. Attitudes et conflits linguistiques

Rappelons les termes de Sánchez Carrión (1972, 190) sur l'état dans lequel a vécu la langue basque pendant longtemps: "l'individu se voit enfermé dans son village, réduit à une aire de langage de plus en plus petite, et quand il en sort la moquerie, les plaisanteries, le mépris sont les attitudes par lesquelles est généralement reçue son ignorance du castillan. C'est alors que son lien à la langue se transforme en mépris et qu'il essaie de ne pas la transmettre à son fils".

Selon l'étude de SIADECO de 1975, 90% des bascophones tenaient pour nécessaire l'introduction de la langue basque dans le système éducatif et

75% estimaient absolument nécessaire l'éducation en basque. 91% étaient favorables au basque dans l'administration et les moyens de communication (Euskaltzaindia 1979, 123-131). Dans la population de langue castillane les chiffres sont comparables.

Enfin, selon une enquête de 1991 du Secrétariat de la Politique Linguistique sur l'attitude quant à la promotion du basque dans la CAV, 89% pensent que l'Administration Publique doit impulser l'emploi du basque et 44% estiment que peu a été fait en 10 ans de politique linguistique (Gobierno Vasco 1992, 11).

L'attitude des bascophones se manifeste aussi dans l'administration locale; le mouvement en faveur du basque développé par l'organisme populaire *Euskal Herrian Euskaraz* [au Pays Basque en basque] a amené une vingtaine de municipalités à se déclarer monolingues.

5.4. Diglossie et bilinguisme

La situation linguistique du Pays Basque définie comme une société diglossique est un fait assumé par tous les sociolinguistes qui s'occupent de la question.

Selon SIADECO 12,7% seulement utilisent les deux langues avec la même aisance. Mais 63,1% reconnaissent qu'il leur est plus facile de lire en espagnol (12% lisent dans les deux langues avec facilité).

L'enquête du Gouvernement Basque (1983, 112-117) révèle que 44% des bascophones de naissance ont plus d'aisance en basque qu'en espagnol, mais 65% d'entre eux parlent basque; seulement 26% des personnes ayant appris le basque le parlent; 10% ne le parlent jamais. Dans une étude plus récente (Larrañaga 1986) on a mesuré l'utilisation du basque en Guipuscoa. Le basque est présent dans les lieux publics pour 25%. L'espagnol seul pour 61%.

Selon les données de 1991, 39% des bilingues fonctionnels parlent plus facilement le basque, 26% les deux langues et 35% l'espagnol (Gouvernement Basque 1992, 10). On ne peut qu'ajouter avec Rotaetxe (1987a, 170): "le drame du basque, c'est justement de n'exister qu'en situation diglossique".

6. État de la politique linguistique

6.1. Politique linguistique

La CAV et la Navarre possèdent un Secrétariat Général de la Politique Linguistique chargé de donner les directives principales en matière de politique linguistique et de surveiller l'application des lois relatives à la langue basque. Dans la CAV la "Loi de Base de Normalisation de l'Utilisation du basque" fut approuvée en 1982. Cette politique linguistique se base sur quatre piliers: administration, enseignement, mass-media et vie sociale. Dans la Communauté Forale de Navarre, la "Loi Forale du basque" fut approuvée en 1986 et elle découpe le territoire en trois zones différentes: zone bascophone dans laquelle le basque est langue officielle comme le castillan; une zone mixte et une zone non bascophone dans lesquelles le basque n'est pas officiel. Selon Atxa (1990, 105) on ne peut parler d'un plan de "normalisation" de la langue basque. La loi n'est pas pensée en fonction de la réussite d'une normalisation linguistique.

6.1.1. Éducation

La politique linguistique du Gouvernement Basque dans l'éducation a été formulée dans le "Décret du bilinguisme", en 1983, qui établit trois modèles de centres scolaires selon le rôle accordé à la langue basque: a) modèle A: enseignement en espagnol avec enseignement du basque comme discipline; b) modèle B: enseignement de certaines disciplines en espagnol et d'autres en basque; c) modèle D: enseignement en basque avec enseignement de l'espagnol comme discipline; d) modèle X: enseignement exclusivement en espagnol, modèle destiné à disparaître. Si l'on compare les chiffres entre les années 1982-83 et 1992-93 on constate: a) en préscolaire, le modèle A est passé de 54% à 27%, le modèle B de 23% à 35% et le modèle D de 23% à 38%; b) dans le primaire, le modèle A a diminué de 18% tandis que les modèles B et D passent à 51%; c) dans le secondaire 75% des élèves suivent le modèle A, 2% le modèle B et 23% le modèle D (Gobierno Vasco 1992, 30). A partir des données du Conseil d'Éducation dans l'ensemble de l'enseignement non universitaire 57% suivent le modèle A, 24% le modèle D et 18% le modèle B en 1992-93.

L'Université du Pays Basque est récente. Les études de philologie basque datent de 1979. L'université a créé différents organes pour réussir la normalisation: le vice-rectorat de basque, le Cabinet Technique de basque et la Commission de basque (Osa 1990, 127). Selon Kintana, directeur du Cabinet Technique, en 1992-93, 23% des cours ont lieu entièrement ou pour partie en basque, soit 144 cours et 1128 élèves. 34% des disciplines sont données en basque.

En Navarre, la loi change selon la zone: a) en zone basque sont appliqués les trois modèles existants dans la CAV; b) en zone mixte l'implantation de l'enseignement du basque et en basque dépend de l'administration; en zone non bascophone l'enseignement en basque est impossible. On ne dispose pas de données officielles sur la scolarisation en Navarre. Quant aux *ikastola* le nombre d'élèves a augmenté de 4% de 1991 à 1992.

6.1.2. Administration

La "Loi de Base de Normalisation de l'Utilisation du Basque de la CAV" définit l'emploi du basque dans l'Administration. Cette loi se concrétise dans les décrets postérieurs. En 1979 est créé l'Institut Basque de l'Administration Publique dans le but de former des fonctionnaires bilingues et de renforcer la normalisation du basque dans l'Administration. Un décret de 1989 précise la planification de la normalisation de l'emploi du basque et détermine quatre profils linguistiques dans l'Administration.

Très souvent il a été fait appel devant le Tribunal Supérieur contre les décisions prises par l'administration locale en faveur de la prise en compte du basque dans le recrutement d'employés.

6.1.3. Vie publique

Le quatrième chapitre de la "Loi de Base..." aborde l'usage social du basque. Aussi a-t-il été créé en 1981 l'organisme HABE pour l'alphabétisation et l'apprentissage du basque chez les personnes adultes dans la CAV. Un autre organisme, non gouvernemental, AEK, travaille aussi dans tout le Pays Basque à l'enseignement du basque pour adultes depuis une vingtaine d'années.

6.1.4. Mass media

En 1982 a été créée dans la CAV la "Radio-télévision Basque" qui possède plusieurs chaînes de radio (dont l'une exclusivement en basque), deux chaînes télévisées, l'une en basque. La télévision basque (ETB) a été considérée comme un pas de géant pour la normalisation du basque. En Navarre Télé-Navarre consacre seulement 5 heures par semaine à la langue basque (Atxa 1990, 101-102).

Dans la presse écrite il n'existe pas d'autre quotidien en basque que le journal *Euskaldunon egunkaria* [Journal des Basques] né d'une initiative populaire et qui ne bénéficie d'aucun appui des institutions publiques qui se dispensent même de lui confier la publicité officielle.

6.2. Standardisation linguistique

6.2.1. Unification linguistique

L'unification de la langue a représenté un labeur attendu depuis longtemps. La naissance de Euskaltzaindia-Académie de la Langue Basque en 1918 répond, parmi d'autres objectifs, à un désir d'une norme commune exprimé dès le premier article de ses statuts. Il a fallu cependant attendre jusqu'en 1968 pour qu'aient lieu les premiers pas de l'unification de la langue écrite quant à l'orthographe et à la morphologie. Les travaux publiés dans *Euskera*, organe officiel de l'Académie, exposent les différentes étapes: emprunts lexicaux, composition et dérivation, etc... Une grammaire normative est en train de s'achever.

6.2.2. Modernisation linguistique

Le basque souffre d'une absence de tradition historique dans les thèmes scientifiques et administratifs, puisqu'il a été longtemps exclu de certains champs du savoir. Encore aujourd'hui l'effort consenti fait partie de ce processus de modernisation (Etxebarria 1988, 335).

L'Académie n'est pas seule à oeuvrer à la modernisation du lexique. UZEI, organisme indépendant, consacre ses efforts à l'élaboration de dictionnaires spécialisés des divers lexiques techniques.

7. Aspects intralinguistiques des langues en contact

"Le basque n'est aucunement une langue romane, mais il a vécu dans une telle symbiose avec elles depuis de nombreux siècles que son histoire et sa préhistoire ne peuvent être étudiées (...) que par une connaissance non superficielle de la linguistique romane" (Michelena 1964, 116).

7.1. Caractérisation phonologique des langues en contact

7.1.1. Le système vocalique du basque et de l'espagnol comptent tous les deux cinq phonèmes. Il y a cependant divergence dans les deux systèmes: si l'espagnol admet les diphtongues croissantes, le basque s'y refuse sauf dans des emprunts romans.

7.1.2. Système consonantique

Le basque ne possède pas la fricative interdentale sourde [*]. Par contre l'espagnol ne connaît pour les sifflantes que les sons fricatif [S] et affriquée [s] mais le basque possède une sifflante fricative apicale [S], une dorsale [s] et une prépalatale [·], sans compter les trois sifflantes affriquées correspondantes: [C], [c] et [s] (Txillardegui 1980, 127). En outre, le basque préfère l'occlusive sonore à l'initiale alors qu'en espagnol l'opposition est claire: *gauza*, *denbora*, *bake*, *dorre* (esp.: *cosa*, *tiempo*, *paz*, *torre*). Le basque admet difficilement la vibrante initiale, qui est fréquente en espagnol. Dans les emprunts la prothèse des voyelles "a" ou "e" est normale: *arratoi*, *arrazoi*, *arrosario* (*errosario*), *errefrau*, *errege*, *errezibu*, *erromeria*, *erregu* (esp.: *ratón*, *razón*, *rosario*, *refrán*, *rey*, *recibo*, *romería*, *ruego*). Le son [f] est d'introduction relativement récente en basque mais on peut le considérer comme intégré: *afari*, *frakak* (*prakak*), *fraile* (*praile*) (fr.: *diner*, *pantalon*, *moine*), mais lat. *fortis* > basq. *bortitz*... Après "n", "l", "r" en basque les sifflantes sont affriquées, phénomène inconnu de l'espagnol: *bertso*, *pultsu*, *pentsatu*, *deskantsu*, *saltsa* (esp.: *verso*, *pulso*, *pensar*, *descanso*, *salsa*).

7.2. Caractérisation morphosyntaxique des langues en contact

De ce point de vue, les deux langues en contact sont extrêmement éloignées. Selon la typologie traditionnelle le basque est une langue agglutinante avec des morphèmes qui s'ajoutent à la base.

La construction ergative du basque est inconnue des langues voisines (Rotaetxe 1987b, 221).

Les problèmes de configurationnalité apparaissent aussi en syntaxe dans la relation entre syntagme nominal et syntagme verbal (*idem*).

7.3. Caractérisation lexicale des langues en contact

Bien que n'étant pas une langue indoeuropéenne le basque a recouru fréquemment au fonds gréco-latin pour enrichir son lexique: *lege* (<legem), *eliza* (<ecclesiam), *eskola* (<scholam), *diru* (<denarium), *lore* (<florem), *estrata* (<stratam), *gaztelu* (<castellum). Surtout aujourd'hui pour les termes relatifs à la technique: *telefono*, *telebista*, *radar*, *periskopio*... La dérivation et la composition sont cependant mises à contribution en développant le fonds autochtone: *neska-mutilak* 'enfant' (fille-garçon), *harreman* 'relation' (*hartu* 'prendre' + *eman* 'donner'), *argibide* 'information, renseignement' (*argi* 'clair' + *bide* 'chemin'), *aldagela* 'vestiaire' (*alda(tu)* 'changer' + *gela* 'chambre')... (Azkarate 1990).

8. Examen critique des références

Le thème du contact entre langues basque et espagnole ne se limite pas au champ scientifique mais déborde amplement sur le domaine de la politique, et non pas seulement celui de la politique linguistique mais celui de la politique en général.

La langue basque n'est plus alors un patrimoine à cultiver mais devient un objet de lutte permanente entre ceux qui défendent son existence et ses détracteurs généralement castillanophones.

Il est certes difficile d'être objectif et impartial en Pays Basque mais les défenseurs de la langue mettent l'accent sur la situation réelle dans la vie quotidienne (Atxa, Argüeso, Euskaltzaindia, Larrañaga...), demandent des

mesures urgentes et proposent une étude scientifique des faits (Azkarate, Txillardeg...).

9. Bibliographie

- Argüeso, M^a Angeles (1991): *El euskara en Bilbao (situación y perspectivas)*, Bilbao.
- Atxa, Jesus (1990): "Euskararen egoera Nafarroan" [la situation de la langue basque en Navarre]. In: *Jakin* 56, 74-106.
- Azkarate, Miren (1990): *Hitz elkartuak euskaraz* [La composition en basque], Saint-Sébastien.
- Etxebarria, Maitena (1988): "Normalización y uso del euskera en la administración". In: *RSEL* 18-2, 331-341.
- Euskaltzaindia (1977): *El libro blanco del euskara* (édition bilingue), Bilbao.
- Euskaltzaindia (1979): *Conflicto lingüístico en Euskadi* (édition bilingue), Bilbao.
- Garagorri, Xabier (1983): "Ikastoletako irakaskuntzaren garapena eta egoera" [Situation et développement de l'enseignement dans les ikastolas]. In: *Jakin* 28, 1-68.
- Gobierno de Navarra (1989): *El euskara en la enseñanza de Navarra*, Pampelune.
- Gobierno Vasco (1983): *La lucha del euskera: encuesta básica: conocimiento, uso y actitudes* (édition bilingue), Vitoria.
- Gobierno Vasco (1989): *Mapa sociolingüístico. Análisis demolingüístico de la Comunidad Autónoma Vasca derivado del padrón de 1986* (édition bilingue), Vitoria.
- Gobierno Vasco (1992): *Comparecencia, a petición propia, de la secretaria general de Política Lingüística ante la Comisión de Instituciones e Interior del Parlamento Vasco*, Vitoria.
- Gómez Piñero, Francisco/Ochoa, E. M./ Gandarillas, M^a A./Villanueva, M^a Dolores (1979-80): *Geografía de Euskal Herria*, Saint-Sébastien.
- Haritschelhar, Jean (Ed.) (1983): *Être Basque*, Toulouse.
- Larrañaga, Iñaki (1986): "Euskararen erabilpen erreala Gipuzkoan: leku publikoetan, udal erakundeetan, gizarteko zerbitzuetan" [Emploi réel de la langue basque en Guipuscoa dans les lieux publics, l'administration locale, les services sociaux]. In: *Sociología de lenguas minorizadas*, Ruiz Olabuenaga/ Ozamiz, J.A. (Eds.), Saint-Sébastien.
- Michelena, Luis (1964): *Sobre el pasado de la lengua vasca*, Saint-Sébastien.

- Michelena, Luis (1985): "Normalización de la forma escrita de una lengua: el caso vasco". In: *Lengua e historia*, Madrid, 213-228.
- Osa, Eusebio (1990): "Universitat del País Basc". In: *Normalització Lingüística Universitària*, ALEMANY, R. (Ed.), Alicante.
- Rotaetxe, Karmele (1987a): "L'aménagement linguistique en Euskadi". In: *Politique et Aménagement linguistiques*, Maurais, J. (Ed.), Paris.
- Rotaetxe, Karmele (1987b): "La norma vasca: codificación y desarrollo". In: *Revista Española de Lingüística 17-2*, 219-244.
- Ruiz Olabuenaga, J. Ignacio/Ozamiz, J.A. (Eds.) (1986): *Sociología de lenguas minorizadas*, Saint-Sébastien
- Sánchez Carrión, José M^a (1972): *El estado actual del vascuence en la provincia de Navarra (1970)*, Pampelune.
- Sánchez Carrión, José M^a (1981): *El espacio bilingüe*, Saint-Sébastien.
- Siguan, Miquel (1992): *España plurilingüe*, Madrid.
- Txillardegui (1980): *Euskal Fonologia*, Saint-Sébastien.

G. Aurrekoetxea

Euskaltzaindia

Plaza Barria 17, Bilbao

(traduction française: X. Videgain)